



**SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE
EN MATIERE DE
DEVELOPPEMENT DURABLE**

-

RAPPORT 2018



INTRODUCTION

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010, soumet les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

La nature des obligations issues de cette loi est précisée par le décret du 17 juin 2011 puis par la circulaire du 3 août 2011.

Ce rapport s'appuie sur les 5 finalités du développement durable :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
3. Epanouissement de tous les êtres humains,
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
5. Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le présent rapport porte sur la situation de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française pour l'année 2018. Il prend en compte :

- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur le territoire,
- Les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la Communauté d'Agglomération,
- L'analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions conduites au titre des politiques publiques et des activités internes de la Communauté.

L'objectif général de ce rapport est de donner davantage de lisibilité à l'action intercommunale en matière de développement durable.

Stratégie et actions de la collectivité en matière de développement durable

Lutte contre le changement climatique

Durant cette année 2018, la Communauté de la Riviera Française a poursuivi les objectifs de son **Plan Climat Energie Territorial (PCET)** élaboré en 2012.



Ce PCET vise 2 objectifs :

- **L'atténuation** : il s'agit de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES).
- **L'adaptation** : il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis du changement climatique.

Il propose 38 actions sous forme de fiches selon les 8 axes suivants :

1. Exemplarité de la collectivité et des acteurs publics
2. Suivi et évaluation du PCET
3. Habitat et logement
4. Déchets
5. Déplacements et transports
6. Energies renouvelables
7. Animation, sensibilisation et communication
8. Adaptation au changement climatique

Ces actions concernent différents domaines :

- Le **fonctionnement interne** de la collectivité (guide de bonnes pratiques au bureau, politique d'achats écoresponsables, sensibilisation à l'éco-conduite, ...).
- La **gestion du patrimoine bâti** (diagnostic énergétique des bâtiments publics, amélioration des performances énergétiques,

suivi des consommations d'énergie du patrimoine).

- Les **déplacements et transports** (amélioration du réseau de transports en commun, promotion des modes de déplacements doux et/ou partagés, création d'un pôle multimodal, création de parkings d'intérêt communautaire).
- Les **déchets** ménagers (optimisation des fréquences de collecte, réduction des déchets à la source, gestion optimisée des déchets des professionnels).
- Les **énergies renouvelables** (évaluation du potentiel d'énergies renouvelables sur le territoire communautaire, promotion de la filière bois-énergie).
- La **sensibilisation et la communication** de tous les acteurs concernés du territoire.

Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

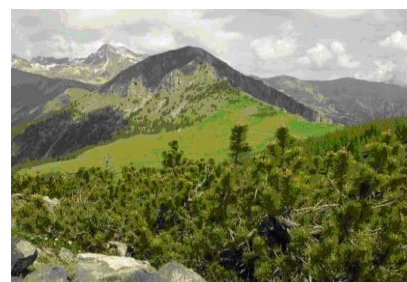
La Communauté d'Agglomération de la Riviera Française gère **5 sites Natura 2000 terrestres et 1 site Natura 2000 marin**.



En 2018, l'animation s'est poursuivie sur **les 6 sites Natura 2000 - Terre**

Ces sites sont :

- Le Mont Chajol (terre).
- Le site Marguareis - La Brigue, Fontan – Saorge (terre).
- Le site La Bendola (terre).
- Sites à chauve-souris de Breil-sur-Roya (terre).
- Le site de la Vallée du Careï-Collines de Castillon (terre).
- Le site Cap Martin (mer).



Le Mont Chajol sur la commune de Tende

Parmi les actions mises en place, les actions de sensibilisation se sont développées à l'échelle du territoire.

La CARF porte depuis mars 2015 un projet agro-environnemental dont l'objectif est la mise en œuvre de mesures agro-environnementales sur

les sites Natura 2000. Ces contrats, signés avec les agriculteurs volontaires, œuvrent pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans les pratiques agricoles. Au total, 17 agriculteurs se sont d'ores et déjà engagés dans la mise en œuvre d'un plan de gestion vertueux au 31 décembre 2017.

Plusieurs contrats Natura 2000 ont été mis en place en 2018. Notamment le contrat « pelouses à orchidées » : il s'agit d'ouvrir le milieu par des actions de débroussaillage, afin de préserver les espèces d'orchidées présentes et d'étendre leur habitat (les pelouses). Le débroussaillage a été fait cette année et l'entretien se fera manuellement par la propriétaire et par le pâturage de bêtes. Le projet est porté par la CARF et sera financé à 100% par l'Europe et l'Etat. Autre projet de contrat : Contrat « Bois sénescents » l'objectif est de préserver les arbres remarquables dans le secteur du Bois de Sanson à La Brigue qui sont des habitats de nombreuses chauves-souris. Les arbres doivent être maintenus sur pied pendant 30 ans, la mairie percevra un dédommagement de non exploitation de ces arbres. Ce contrat est financé à 80% par l'Europe et l'Etat.

Sur le site Natura 2000 marin, en 2018, plusieurs projets se sont poursuivis sur le site Cap Martin :

- La mise en place d'un arrêté préfectoral (n°93/2018), en lien avec la préfecture maritime et la DDTM06, pour interdire le mouillage des navires de plus de 20m sur l'herbier de posidonie du site Cap Martin, et ainsi préserver cet habitat
- L'installation de balisage écologique fixe pour 4 sites de plongée afin de protéger les roches du Cap Martin du mouillage répété des bateaux de plongée, en lien avec le CD06 ;
- Le remplacement du balisage classique (corps morts) de la

bande des 300m en balisage de type écologique (ancre à vis).



Baie de Cabbé-Golfe bleu située sur le site « Cap Martin »

Qualité de vie et épanouissement de tous les êtres humains

Concernant les déchets ménagers, la Communauté de la Riviera Française a poursuivi ses actions engagées en faveur d'une **meilleure gestion des déchets ménagers et assimilés**. Les objectifs principaux sont de favoriser la prévention de la production de déchets et la valorisation de matière comme méthode d'élimination.

Ces actions concernent :

- La vente de **composteurs individuels à prix réduit** (2 620 pièces vendues depuis 2010).
- La **collecte des déchets ménagers** avec des fréquences de collecte optimisées et selon des critères environnementaux significatifs : utilisation de véhicules propres, mise en œuvre de moyens techniques d'optimisation des collectes.
- La participation aux **événements locaux, nationaux et européens** promouvant la réduction des déchets à la source et les collectes sélectives.



Stand estival de sensibilisation au tri des déchets

- En 2015, la Communauté de la Riviera Française a été **lauréate de deux appels à projets Eco-Emballages** pour l'amélioration des

collectes sélectives d'emballages : la simplification des consignes de tri et l'amélioration des performances de tri du verre. Ces projets ont été mis en œuvre durant l'année 2016.

En 2018, la CARF a inauguré 6 donneries : grâce à ces équipements permettent de participer ainsi à développer le ré-emploi dans le cadre de ses actions de prévention des déchets.

Parmi les 38 actions proposées dans le PCET, plusieurs contribuent à l'amélioration de la **qualité de vie**, notamment les actions concernant le domaine des énergies renouvelables avec l'engagement de la Communauté de la Riviera Française dans la filière Bois-Energie.



En 2018, différentes actions de **sensibilisation au développement durable** ont été menées tant auprès des scolaires et du grand public.



Stand de sensibilisation aux éco-achats lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

Les thèmes abordés sont :

- La promotion des comportements écoresponsables.
- La gestion, le tri et la prévention des déchets ménagers.
- Les achats responsables.
- La sensibilisation à la propreté urbaine.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Différents dispositifs ayant trait à la **Politique de la Ville** sont mis en œuvre par les services de la Communauté de la Riviera Française. Ils concernent le **développement urbain, le développement local, l'insertion économique et sociale, et la prévention de la délinquance**. Ces politiques sont mises en place et développées par l'intermédiaire de :

- La Maison de la Formation.
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Intercommunal.
- La Mission Locale de la Riviera Française.
- La Maison du Service Public.
- La Maison de la Justice et du Droit.

L'ensemble des habitants de la Communauté de la Riviera Française peuvent désormais déposer leur dossier de demandes administratives (passeport, carte grise, actes de naissance, etc.) auprès de la Maison du Service Public à Menton.

En 2018, dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, la Communauté de la Riviera Française a permis la réhabilitation d'un logement et la réalisation de 186 logements neufs pour un montant de subventions total de 818.000€.

Dans le cadre de sa **Compétence Transport**, la Communauté de la Riviera Française a poursuivi ses efforts pour favoriser la cohésion sociale.

En 2018, et dans le cadre de son Schéma Directeur d'Accessibilité-Agenda D'Accessibilité Programmé, ses actions ont concerné la mise en accessibilité de 11 arrêts de bus (22 quais). Notamment les arrêts desservant le collège Bellevue à Beausoleil, ceux desservant le stade ou encore les écoles Marcel Pagnol et Manon des Sources à Menton :



Arrêts Azur Parc (Menton)



Arrêts collège Bellevue (Beausoleil)

Plus de la moitié des arrêts devant être mis aux normes le sont désormais.

Dynamiques de développement et modes de production et de consommation responsables

La CARF va déployer en 2019 un réseau de 26 bornes de recharges des véhicules électriques sur ses 15 communes. Le lancement du service qui sera gratuit est prévu début mars 2019.



La 1^{ère} borne posée à Beausoleil.

D'autre part, un dispositif de tri des déchets avec un prêt de matériel et de signalétique est proposé aux organisateurs de chaque **manifestation sportive** se déroulant sur le territoire communautaire.



Point de collecte sélective lors de la Course « Classique des Rivières »

Enfin, en 2018, la **compétence Eau & Assainissement** de ses communes-membres a été confiée à la CARF.

Elle a poursuivi les actions en matière de développement durable engagées par les communes :

- Les études et travaux limitant tous les rejets et déversements en milieu naturel sont poursuivies,
- Les travaux de mise en conformité de l'ensemble des stations d'épuration du territoire sont engagés,
- L'exigence de la réutilisation, quand elle est possible, des matériaux extraits sur site pour limiter les transports et les apports en décharge.

Développement durable et fonctionnement interne de la collectivité

Sensibilisation des agents aux comportements responsables

Outre les moyens mis à disposition pour le tri des déchets de repas et de bureau, les agents de la Communauté de la Riviera Française sont régulièrement encouragés à appliquer les **éco-gestes** de bureau :

- L'extinction des lumières et autres appareils électriques en quittant les bureaux.
- L'optimisation des postes de travail pour bénéficier de la lumière naturelle.
- L'utilisation raisonnée des impressions en favorisant l'impression sur du papier brouillon, en mode « 2 pages sur une » ou recto-verso. Les impressions et copies en couleur sont limitées



- L'utilisation raisonnable de la climatisation et du chauffage.
- La sensibilisation à l'éco-conduite.
- L'utilisation de vaisselle réutilisable (couverts, tasses, verres,...)

En 2015, une délibération a été prise pour prendre en charge 50% des abonnements de transports en commun pour les trajets domicile – travail pour inciter les agents à ne pas utiliser leur véhicule.

Patrimoine et fonctionnement des services de la collectivité

Le siège de la Communauté de la Riviera Française se trouve dans un immeuble récent datant de 2009.

Pour **limiter les consommations énergétiques**, le système de climatisation réversible se coupe automatiquement chaque jour à 18h.



En 2018, la Communauté de la Riviera Française a confirmé son engagement pour des modalités de **fonctionnement des services généraux responsables** :

- Dans les commandes publiques, les labels environnementaux, les certifications, les actions ou process écoresponsables font désormais partie des critères d'analyse des marchés d'appels d'offres.
- Les procédures d'achat sont dématérialisées.
- La transmission des délibérations et des documents budgétaires aux services de l'Etat est dématérialisée.
- Les documents comptables qui peuvent l'être sont télétransmis aux services de la Trésorerie.
- En interne, les notes de services sont transmises par courrier électronique.
- Les documents personnels sont remis en main propre.
- Dans le cadre des actions de sensibilisation au développement

durable, les objets promotionnels offerts sont en matériau recyclé et/ou constituent un objet écoresponsable (éventails en bois, boîtes à goûter, sacs-cabas pliables et réutilisables, crayons en matériau recyclé, etc.).

- Les transmissions d'informations à un grand nombre de destinataires se font par voie électronique (hors transmissions de documents officiels).

CONCLUSION

L'obligation pour la Communauté de la Riviera Française de rédiger son rapport sur la situation en matière de développement durable lui donne l'occasion de dresser un bilan annuel de ses actions et politiques en faveur des 5 finalités du développement durable.

Au travers de ce troisième rapport, il se confirme la volonté de la collectivité de prendre en compte des critères écoresponsables dans l'exercice de ses compétences :

- Transports urbains,
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Aménagement de l'espace,
- Développement économique,
- Habitat,
- Schéma de Cohérence Territoriale et protection de l'environnement.

Durant l'année 2018, la prise en compte du développement durable dans le fonctionnement interne de la collectivité s'est poursuivie.

Engagé depuis 2012, le projet du Plan Climat Energie Territorial de la Communauté de la Riviera Française reste le plus important de par sa transversalité et de par les bénéfices escomptés pour la protection de l'environnement.